

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 23

Représentés : 9

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 21/09/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la BASTIDE PISAN, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Audrey MICHEL – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Bernadette BOUCQUEY –

POUVOIRS :

Liliane LOURADOUR à Franck THIRIEZ / Danielle CERTIER à Francis LAPRADE / Jean-Pascal GARNIER à Patrick GARNIER / Isabelle BRUSSAT à Sonia BRASSEUR / Florian VYERS à Gilbert UVERNET / Christelle DUVERNET à Audrey TROIN / Kathia PIETTE à Olivier COURCHET / Philippe CHILARD à Mireille ESCARRAT / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

ABSENT :

Michaël RIGAUD

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Il est rappelé que l'article 34 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la commune ou de l'établissement public.

Il appartient au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois.

2022-455

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 07 OCT. 2022

ID : 083-218300424-20220927-DCM20220927_11-DE

N° 2022/09/27-11

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

La commune de Cogolin, afin de permettre une meilleure organisation et un bon fonctionnement des services, être en adéquation avec les avancements de grade des agents, souhaite créer :

- 3 postes d'agent de maîtrise,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe,
- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe,
- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe,
- 2 postes d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe,
- 1 poste de gardien brigadier,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine,

Et supprimer les postes suivants :

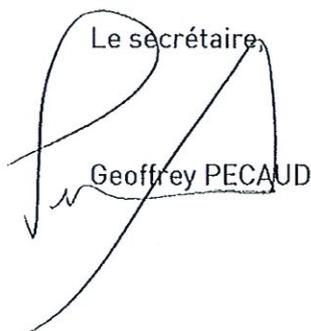
- 5 postes de brigadier-chef-principal,
- 1 poste d'attaché,
- 6 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

CREE ET SUPPRIME les postes susnommés.

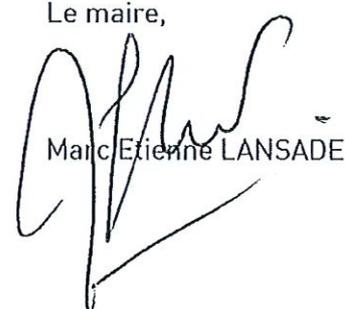
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.

Le secrétaire,


Geoffrey PECAUD



Le maire,


Marc Etienne LANSADE